

ACCORDS SALARIAUX 2013

FO SIGNE

Unis par une ligne de conduite unique, les 3 Organisations Syndicales représentatives de la société Latécoère, se sont présentées à la 3^{ième} et dernière réunion concernant la politique salariale 2013.

En faisant front, avec des **revendications communes** pour défendre le pouvoir d'achat des salariés, nous avons âprement négocié point par point cet accord, de manière à être **au plus près du taux Airbus**.

Les conditions de cet accord vous ont été présentées dans un tract commun, signe de notre cohésion dans cette négociation.

L'avancée réelle entre la première proposition de la Direction et l'accord final montre que notre Intersyndicale a permis d'obtenir une politique salariale au moins équivalente à celles de nos homologues des Aérostructures Française.

Conformément à ses engagements et une fois l'accord finalisé, **le bureau du syndicat FO** a consulté l'ensemble de ses adhérents.

97 % de nos adhérents se sont exprimés, et **une forte majorité de 86 %** des adhérents a donné quitus aux délégués syndicaux pour signer les accords.

En conséquence, les Accords Salariaux 2013 Cadre et Non Cadre seront signés par FO

ACCORDS SALARIAUX 2013

Le calendrier

Pour les Non Cadres

- ✚ Augmentation Générale de **1,5%** à effet du **1^{er} janvier 2013**
mise en œuvre sur la **paie de juin 2013** avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.
- ✚ Augmentations Individuelles (1^{ière} session / budget 0.8 %) à effet du **1^{er} juillet 2013**
mise en œuvre sur la **paie de juillet 2013** pour le personnel concerné.
- ✚ Augmentations Individuelles (2^{ième} session / budget 0.9 %) à effet du **1^{er} novembre 2013**
mise en œuvre sur la **paie de novembre 2013** pour le personnel concerné
- ✚ Rémunération minimale, points société et ancienneté revalorisés à effet du **1^{er} janvier 2013**
mise en œuvre sur la **paie de juin 2013** avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013

Pour les Cadres

- ✚ Augmentation individuelle de **3,2%** à effet du **1^{er} mai 2013**
mise en œuvre sur la **paie de septembre 2013** avec un effet rétroactif au 1^{er} mai 2013
pour le personnel concerné.